

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.P. n° 93.044

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 26 Mars à 20 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

17 Mars 1993

DATE D'AFFICHAGE

17 Mars 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. GUEZENNEC par M. SABATHIER
M. MUSSETTI par M. LE GUEUT
M. BERLAND par M. BOISNARD
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE et DINDINAUD

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 29

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL - ADDITIF A LA DELIBERATION CREANT L'EMPLOI SPECIFIQUE D'AGENT D'EXPLOITATION A L'AERODROME DE ROYAN-MEDIS

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 10 Octobre 1991 (visée par la Sous-Préfecture le 21 Octobre 1991) complétée par la délibération du 16 décembre 1991, il a été créé l'emploi spécifique d'Agent d'Exploitation à l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS. La délibération susvisée a ouvert trois postes concernant cet emploi spécifique, a fixé les conditions d'admission à cet emploi ainsi que l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière.

Il est proposé de modifier la délibération par l'alinéa suivant :

- Le fonctionnement de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS nécessite l'ouverture d'un poste supplémentaire d'Agent d'Exploitation, soit au total quatre postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'ajouter l'alinéa suivant :

Le fonctionnement de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS nécessite l'ouverture d'un poste supplémentaire d'Agent d'Exploitation, soit au total quatre postes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 1er Avril 1993
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme

Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint